

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE  
**Faculté des Sciences et Techniques**

# LIVRET DE L'ÉTUDIANT

## Master 2ème année

*MATHÉMATIQUES & APPLICATIONS  
INGÉNIERIE MATHÉMATIQUE & DATA  
SCIENCE*

Année 2024 - 2025



# Sommaire

## Table des matières

1.	L'UFR Sciences et Techniques.....	3
2.	Le campus.....	4
2.1.	Le plan.....	4
2.2.	Localisation des salles d'enseignement.....	5
3.	Scolarité.....	6
3.1.	Service de scolarité.....	6
3.2.	Inscriptions.....	6
3.3.	Validation d'U.E.....	7
3.4.	Boite mail UHA.....	7
3.5.	Le calendrier universitaire.....	8
3.6.	Les emplois du temps.....	9
3.7.	L'accueil des personnes en situation de handicap.....	10
3.8.	Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9.	Les étudiants salariés.....	11
3.10.	Les étudiants boursiers.....	12
3.11.	Etudiants Campus France.....	13
3.12.	Lexique des abréviations universitaires.....	13
4.	Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14
5.	Informations importantes.....	16
5.1.	Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	16
5.2.	Examens :.....	16
5.3.	Coordonnées utiles :.....	17

# 1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ ([mickael.derivaz@uha.fr](mailto:mickael.derivaz@uha.fr))

Secrétariat de direction : Mme Sabah AMATRUDA (tel. 03 89 33 62 00)

## 2. Le campus

### 2.1. Le plan



#### Plan Campus Illberg UHA

- (A) SUAPS - Gymnase universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (B2) Nef des sciences
- (C) Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) Bâtiment en travaux
- (F) Amphithéâtres : Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines ILLE, LISEC
- (I) ENSISA bâtiment Lumière - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) CLOUS - Accueil et résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA bâtiment Werner - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace  
LPMT - Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles
- (N) CLOUS - Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet (LIMA, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
- (Q) Maison de l'Étudiant :  
Rez-de-chaussée : SIO/BAIPS - DRIET - SUAC - Scolarité - BVE - Mission Handicap  
Étage 1 : NovaTris - Médecine/infirmerie  
Étage 1+ : ÉLAN - Cellule Partenariat/FPHA  
Étage 2 : Direction de la Recherche - LAMIE  
Étage 2+ : Direction de la Recherche - Écoles Doctorales
- (R) CLOUS - Résidences universitaires

#### Accès Transport :

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre      | Parking Tram   |
| Parking Personnels | Vélocité       |
| <b>Bus</b>         | <b>Tram</b>    |
| 17 Gifop           | 2 Illberg      |
| 51 Université      | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



## FST n°18 - Bâtiment K

## 2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière <b>Bâtiment K</b>	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 006 ILL_K_100 à 108 ILL_K_201 à 203</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_110 ETUDIANTS (info en libre service-24 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage</p> <p>rez de chaussée 1<sup>er</sup> étage 2<sup>ème</sup> étage</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage 1<sup>er</sup> étage</p>
FST 6 rue F.Lumière <b>Bâtiment F</b>	ILL_F_1 à 4	1 <sup>er</sup> étage
ENSISA Lumière <b>Bâtiment I</b>	<p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	2 <sup>ème</sup> étage

### 3. Scolarité

#### 3.1. Service de scolarité

**Responsable pédagogique de la 2ème année de Master IMDS :**

M. Abdenacer MAKHLOUF - [abdenacer.makhlouf@uha.fr](mailto:abdenacer.makhlouf@uha.fr)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

**LUNDI au VENDREDI** de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

**Responsable de la scolarité Master IMDS :**

Mme Solène MOUNIS - [solene.mounis@uha.fr](mailto:solene.mounis@uha.fr) - 03 89 33 62 10

Horaires : de 9h à 13h les lundis, mardis et jeudis ; 9h-12h30 et 13h30-16h45 les mercredis.

Mme MOUNIS est votre personne référente en Master 1 IMDS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le

site internet : <http://www.fst.uha.fr>

#### 3.2. Inscriptions

##### Deux inscriptions obligatoires

**Inscription administrative** : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives, ...

Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur [www.uha.fr](http://www.uha.fr) avant le **30 septembre 2024** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

**Frais annexes :**

Diplôme	Montant	Justification des frais annexes
Master (hors ST2AE)	40 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre service et à une imprimante avec un quota de 350 impressions
	15 euros	Salle info en libre accès jusqu'à 20 heures donnant accès aux logiciels sous licence en libre service

Les frais annexes sont à régler directement à la scolarité centrale (Maison de l'étudiant).

**Inscription pédagogique** : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

**Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.**

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone, ...) intervenant au cours de l'année universitaire.

**Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.**

### 3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du master 2 IMDS dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 30 septembre 2024**.

### 3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

### 3.5. Le calendrier universitaire

#### CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025 Master 2ème année I. M. D. S.

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 J		1 D		1 M	Début UE Libres	1 V	Toussaint	1 D		1 M	Jour de l'an
2 V		2 L		2 M		2 S		2 L	13	2 J	
3 S		3 M		3 J		3 D		3 M		3 V	Vacances
4 D		4 M		4 V		4 L	9	4 M		4 S	de Noël
5 L		5 J		5 S		5 M		5 J		5 D	
6 M		6 V		6 D		6 M		6 V		6 L	Fermeture
7 M		7 S		7 L	6	7 J		7 S		7 M	bâtimentaire
8 J		8 D		8 M		8 V		8 D		8 M	CM/DT/TP
9 V		9 L	Rentrée 10h00	9 M		9 S		9 L	14	9 J	possibles hors
10 S		10 M	1	10 J		10 D		10 M		10 V	bâtiments FST
11 D		11 M		11 V		11 L	Armistice 1918	11 M		11 S	
12 L		12 J		12 S		12 M	10	12 J		12 D	
13 M		13 V		13 D		13 M		13 V		13 L	Début Sem4
14 M		14 S		14 L	7	14 J		14 S		14 M	1
15 J		15 D		15 M		15 V		15 D		15 M	
16 V		16 L	2	16 M		16 S		16 L	15	16 J	
17 S		17 M		17 J		17 D		17 M		17 V	Fin Exams S3 Sess1
18 D		18 M		18 V		18 L	11	18 M		18 S	
19 L		19 J		19 S		19 M		19 J		19 D	
20 M		20 V		20 D		20 M		20 V		20 L	2
21 M		21 S		21 L	8	21 J		21 S		21 M	
22 J		22 D		22 M		22 V		22 D		22 M	
23 V		23 L	3	23 M		23 S		23 L		23 J	
24 S		24 M		24 J		24 D		24 M		24 V	
25 D		25 M		25 V		25 L	12	25 M		25 S	
26 L		26 J		26 S		26 M		26 J	Vacances	26 D	
27 M		27 V		27 D		27 M		27 V	de Noël	27 L	3
28 M		28 S		28 L	Vacances	28 J		28 S		28 M	
29 J		29 D		29 M	d'automne	29 V		29 D		29 M	
30 V		30 L	4	30 M		30 S		30 L		30 J	
31 S				31 J				31 M		31 V	
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 S		1 S		1 M		1 J	Fête du travail	1 D		1 M	
2 D		2 D		2 M		2 V		2 L		2 M	
3 L	4	3 L	Stage	3 J		3 S		3 M		3 J	
4 M		4 M	de 4 à 6 mois	4 V		4 D		4 M		4 V	
5 M		5 M	fin le 31/08/25	5 S		5 L		5 J		5 S	
6 J		6 J	au plus tard	6 D		6 M		6 V		6 D	
7 V	Jury S3 Sess1	7 V		7 L		7 M		7 S		7 L	
8 S		8 S		8 M		8 J	Armistice 1945	8 D	Pentecôte	8 M	
9 D		9 D		9 M		9 V		9 L	L. Pentecôte	9 M	
10 L	5	10 L		10 J		10 S		10 M		10 J	
11 M		11 M		11 V		11 D		11 M		11 V	
12 M		12 M		12 S		12 L		12 J		12 S	
13 J		13 J		13 D		13 M		13 V		13 D	
14 V		14 V		14 L		14 M		14 S		14 L	Fête nationale
15 S		15 S		15 M		15 J		15 D		15 M	
16 D		16 D		16 M		16 V		16 L		16 M	
17 L		17 L		17 J		17 S		17 M		17 J	
18 M	Vacances	18 M		18 V	Vendredi Saint	18 D		18 M		18 V	
19 M	d'hiver	19 M		19 S		19 L		19 J		19 S	
20 J		20 J		20 D	Pâques	20 M		20 V		20 D	
21 V		21 V		21 L	L. de Pâques	21 M		21 S		21 L	
22 S		22 S		22 M		22 J		22 D		22 M	
23 D		23 D		23 M		23 V		23 L		23 M	
24 L	6	24 L		24 J		24 S		24 M		24 J	
25 M		25 M		25 V	Pré-jury S4	25 D		25 M		25 V	
26 M		26 M		26 S		26 L		26 J		26 S	
27 J		27 J		27 D		27 M		27 V		27 D	
28 V	Fin Exams S4 Sess1	28 V		28 L		28 M		28 S		28 L	
		29 S		29 M		29 J	Ascension	29 D		29 M	
		30 D		30 M		30 V		30 L		30 M	
		31 L		31 J		31 S				31 J	

Jury Semestre 4 + jury de diplôme (session 1) : le 2 septembre 2025

Examens session 2 (Sem3 + Sem4) : du 2 au 5 septembre 2025

Jurys session 2 (Sem3 + Sem4) + jury de diplôme de Master : le 27 septembre 2025

### 3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via [www.emploisdutemps.uha.fr](http://www.emploisdutemps.uha.fr) où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 2". Cliquer sur votre filière :

	Lundi 02/10/2023	Mardi 03/10/2023	Mercredi 04/10/2023	Jeudi 05/10/2023	Vendredi 06/10/2023
07:30					
07:30-08:00					
08:00-08:30					
08:30-09:00					
09:00-09:30					
09:30-10:00					
10:00-10:30					
10:30-11:00					
11:00-11:30					
11:30-12:00					
12:00-12:30					
12:30-13:00					
13:00-13:30					
13:30-14:00					
14:00-14:30					
14:30-15:00					
15:00-15:30					
15:30-16:00					
16:00-16:30					
16:30-17:00					
17:00-17:30					
17:30-18:00					
18:00-18:30					
18:30-19:00					

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

### 3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : **Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)**

1, rue Alfred Werner - 68093 Mulhouse Cedex

Tél : 03 89 33 62 17

Mail : [accueilhandicap@uha.fr](mailto:accueilhandicap@uha.fr)

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales, ...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture, ...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

**Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.**

### 3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives (SUAPS)**, au gymnase (bât. A) dès le 1<sup>er</sup> mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps@uha.fr](mailto:suaps@uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

### 3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

### 3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

**ATTENTION** : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **reversement des sommes indûment perçues**.

#### Contrôles et sanctions

**Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP** et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

**RAPPEL IMPORTANT** : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard 5 jours ouvrés après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

### 3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

#### **Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé**

1 rue Alfred Werner - 68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1<sup>er</sup> étage

Téléphone : 03 89 33 64 47

Mail : [sumpps@uha.fr](mailto:sumpps@uha.fr)

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

Dans le cadre du renforcement de notre structure d'accueil et pour vous assurer une meilleure intégration pédagogique, sociale et culturelle, nous mettons à votre disposition des référents-étudiants qui sont prêts à répondre à vos questions et assurer votre accompagnement en amont et à votre arrivée à l'UHA, voici leurs coordonnées :

- [amine.agountaf@uha.fr](mailto:amine.agountaf@uha.fr)

- [micaeli-louise.da-silva-moreira@uha.fr](mailto:micaeli-louise.da-silva-moreira@uha.fr).

Retrouvez plus d'informations sur le site internet de la FST :

<https://www.fst.uha.fr/index.php/international/>

### 3.12. Lexique des abréviations universitaires

**ECTS** : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

**UE** : Unité d'Enseignement

**ECUE** : Elément Constitutif d'UE

**Coef** : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

**M3C** : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

**Contrôle TD** : notes obtenues lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

**EC1** : Examen Commun n°1

**EC2** : Examen commun n°2, etc...

## 4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

Faculté des Sciences et Techniques											
Modalités de Contrôle des Connaissances											
DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE										
CHAMP	NUMERIQUE & INDUSTRIE DU FUTUR										
Intitulé	Master MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS Parcours INGENIERIE MATHÉMATIQUES ET DATA SCIENCE										
A COMPTER DE SEPTEMBRE 2022 <i>(Approuvées par le Conseil de la FST du 10/11/22 et par la CFVU du 22/03/22)</i>											
Fiche semestre 3											
											PAS DE NOTES PLANCHER
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle		Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale	
			Session 1 et durée	Session 2 et durée							
<b>15MUST</b>	<b>UE STATISTIQUE APPLIQUÉE ET STATISTIQUE EN GRANDE DIMENSION</b>				<b>3</b>	<b>5</b>					<b>50</b>
15MPPMRA3	ECUE : Modèle de régression avancée		Note TD	1	Ecrit 2h	2		20	20		
			OCF écrit 2h	1							
15MPAFD3	ECUE : Analyse factorielle de données		OCF écrit 2h		Ecrit 2h	1		10			
<b>15MUAI</b>	<b>UE ANALYSE D'IMAGES ET VISION PAR ORDINATEUR</b>				<b>1</b>	<b>3</b>					<b>24</b>
			OCF écrit 2h	1	Ecrit 2h			12	12		
			OCF écrit 2h	1							
<b>15MUMT</b>	<b>UE MATHÉMATIQUE ET THÉORIE DU SIGNAL</b>				<b>2</b>	<b>3</b>					<b>40</b>
15MPANF3	ECUE Analyse de Fourier		OCF écrit 2h	1	Ecrit 2h	1		10	10		
			OCF écrit 2h	1							
15MPTHE3	ECUE Théorie du signal		OCF écrit 2h	1	Ecrit 2h	1		10	10		
			OCF écrit 2h	1							
<b>15SUSD</b>	<b>UE SCIENCE DES DONNÉES</b>				<b>3</b>	<b>6</b>					<b>64</b>
15SPCMP3	ECUE Calcul massivement parallèle	M2 IM	Rapport et présentation orale		Oral	1		8	8		
15SPFD03	ECUE Fouille de données	M2 IM/MIAGE	OCF 2h	1	Ecrit 1h30	1		16	12		
			Final écrit 2h	1							
15SPBD03	ECUE Bases de données NoSQL		OCF écrit 1h30	1	Ecrit 1h30	1		10	10		
			Final sur machine 2h	1							
<b>15MUIA</b>	<b>UE INFORMATIQUE ET APPLICATIONS</b>				<b>2</b>	<b>5</b>					<b>46</b>
15MPPRW3	ECUE Programmation web	L3 MIAGE Info	EC écrit 1h30	1	Rapport note	1		4	10		
15MPAGG3	ECUE Algorithmique géométrique	M1 MIAGE IM	OCF écrit 2h	1	Ecrit 1h30	1		8	8		
15MPAAI3	ECUE Algorithmique géométrique appliquée à l'image	M1 MIAGE IM	OCF écrit 2h		Ecrit 1h30	1		8	8		
<b>15SUTR</b>	<b>UE TECHNIQUES DE RECHERCHE ET APPLICATIONS</b>				<b>1</b>	<b>3</b>					<b>16</b>
15SPIRE3	ECUE Initiation à la recherche	M2 IM	par d'évaluation			1		4	4		
15SPPRO3	ECUE Projet (suivi 1h TD par étudiant et un référentiel UHA)	M2 IM	Rapport + auton.		Rapport note Projet	1					
15SPRCV3	ECUE Rédaction de CV et préparation aux entretiens d'embauche	M2 IM	Contrôle continu		Rapport session 1	1		4	4		
<b>15MULC</b>	<b>UE LANGUE ET COMMUNICATION SOCIÉTALE</b>				<b>2</b>	<b>5</b>					<b>48</b>
15SPENG3	ECUE Anglais	M2 IM/MIAGE	CC [écrit 2h]*		Ecrit 1h30	1			20		
15SPCOM	ECUE Communication	M2 IM/MIAGE	OCF écrit 2h		Ecrit 1h30	1			20		
15SPTNUS	ECUE Transformation numérique	M2 IM	OCF écrit 1h30		Rapport de note	1		4	4		
<b>Total SEMESTRE 3</b>								<b>30</b>	<b>128</b>	<b>160</b>	<b>288</b> •proj et
			CI : Contrôle Intermédiaire	CCI : Contrôle Commun Intermédiaire		CCF : Contrôle Commun Final					
<b>Pour la seconde session :</b>											
- Dans les UE non acquises, les notes des ECUE supérieures ou égales à 10/20 sont conservées pour la deuxième session.											
- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.											
*(Épreuve de substitution finale pour les étudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu)											
Les coefficients des éléments constitutifs de l'évaluation des projets sont communiqués aux étudiants en début de projet											

## Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	NUMERIQUE & INDUSTRIE DU FUTUR
Intitulé	Master MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS Parcours INGENIERIE MATHÉMATIQUES ET DATA SCIENCE

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2022

(Approuvées par le Conseil de la FST du 10/11/22 et par la CFVU du 22/09/22)

## Fiche semestre 4

PAS DE NOTES PLANCHEF

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle		Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Durée totale	
			Séssion 1 et durée	Séssion 2 et durée							
15MUIJC	UE INTRODUCTION AUX METHODES DE MONTE CARLO		Contrôle continu	1	Rapport note séssion 1	2	3	10	10	20	
				1							
15MUPDM	UE PROGRAMMATION DYNAMIQUE		CCI 6crit 2h	1	Ecrit 2h	2	4	12	12	24	
			CCF 6crit 2h	1							
15MUMDI	UE MATHÉMATIQUES DISCRETES		CCI 6crit 2h		Ecrit 2h	2	5	24	24	48	
			CCF 6crit 2h								
15MUABA	UE ANALYSE BIG DATA ET APPRENTISSAGE					2	5			40	
15MPABA4	ECUE Analyse big data et apprentissage		CCF 6crit 2h		Ecrit 2h	1		12	12		
15MPOME4	ECUE Optimisation métaheuristique		Rapport et présentation orale		Oral	1		8	8		
15MUSTG	UE STAGE de 4 à 6 mois en entreprise ou en laboratoire de recherche		Note de stage*		Rapport note séssion 1	7	13				
15MUPSB	UE PROJET DE SUBSTITUTION AU STAGE**		(**)		(**)						
Total SEMESTRE 4											132 stag

CCI: Contrôle Commun Intermédiaire CCF: Contrôle Commun Final

**Pour la seconde session :**

- Dans les UE non acquises, les notes des ECUE supérieures ou égales à 10/20 sont conservées pour la deuxième session.
- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

\* La note de stage contient une note de rapport écrit, une note de soutenance orale et une note de jury.

Les coefficients des éléments constitutifs de l'UE Stage sont communiqués aux étudiants en début de stage.

(\*\*) Dans le cas exceptionnel (motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité ou à l'adoption) où l'étudiant n'a pas trouvé de stage,

une validation est possible par un projet de substitution. Dans ce cas l'intitulé de l'UE, « UE STAGE », sera remplacé par l'intitulé « UE PROJET DE SUBSTITUTION AU STAGE ».

- En cas d'interruption du stage (motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption, en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil), les enseignants responsables peuvent proposer une validation

- report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil sur l'année universitaire en cours ;

- projet de substitution ;

- épreuve écrite et/ou orale de substitution.

- Un stage défaillant en 1ère session sera reporté défaillant en 2ème session

Le cours de S4 se terminent fin février et les stages démarrent début mars et se terminent au plus tard fin août.

À l'issue du stage, les étudiants doivent remettre un rapport rédigé en Tex et font une présentation devant un jury.

**Le semestre est acquis si la moyenne des UE 1-4 et la note du stage sont supérieures ou égales à 10**

## 5. Informations importantes

### 5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

### 5.2. Examens :

**Les calculatrices scientifiques sont interdites lors des examens.**

**Chaque étudiant doit être en possession de sa propre calculatrice de type « collègue ».**

#### **Examens finaux:**

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

#### **Contrôle de TD :**

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

**TP: ATTENTION : Toutes les heures de TP sont des examens finaux.**

**Tous les règlements sont à lire sur le site : [www.fst@uha.fr](http://www.fst@uha.fr), onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».**

### 5.3. Coordonnées utiles :

**Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ([SUMPPS](#)) :**

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)  
1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex  
Téléphone : 03 89 33 64 46

**Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)**

1, rue Alfred Werner – 68093 Mulhouse Cedex  
Téléphone : 03 89 33 62 18  
E-mail : [accueil.social@uha.fr](mailto:accueil.social@uha.fr)

**Psychologue** : [alexis.boehrer@uha.fr](mailto:alexis.boehrer@uha.fr)

**Psychiatre** : [maud.hartmann@uha.fr](mailto:maud.hartmann@uha.fr)

**Service d'Information & d'Orientation**

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg  
1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex  
Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)  
E-mail : [sio@uha.fr](mailto:sio@uha.fr)

Ouverture :

les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,  
le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

**Conseiller d'Orientation Psychologue**

**Service d'Information et d'Orientation**

E-mail : [noel.pelletier@uha.fr](mailto:noel.pelletier@uha.fr)  
Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)

**Cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et harcèlement**

Si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles, et harcèlement, faites un signalement via l'adresse mail : [signalement.violences@uha.fr](mailto:signalement.violences@uha.fr)